

## Fenêtre sur...



Jean-Pierre SUEUR

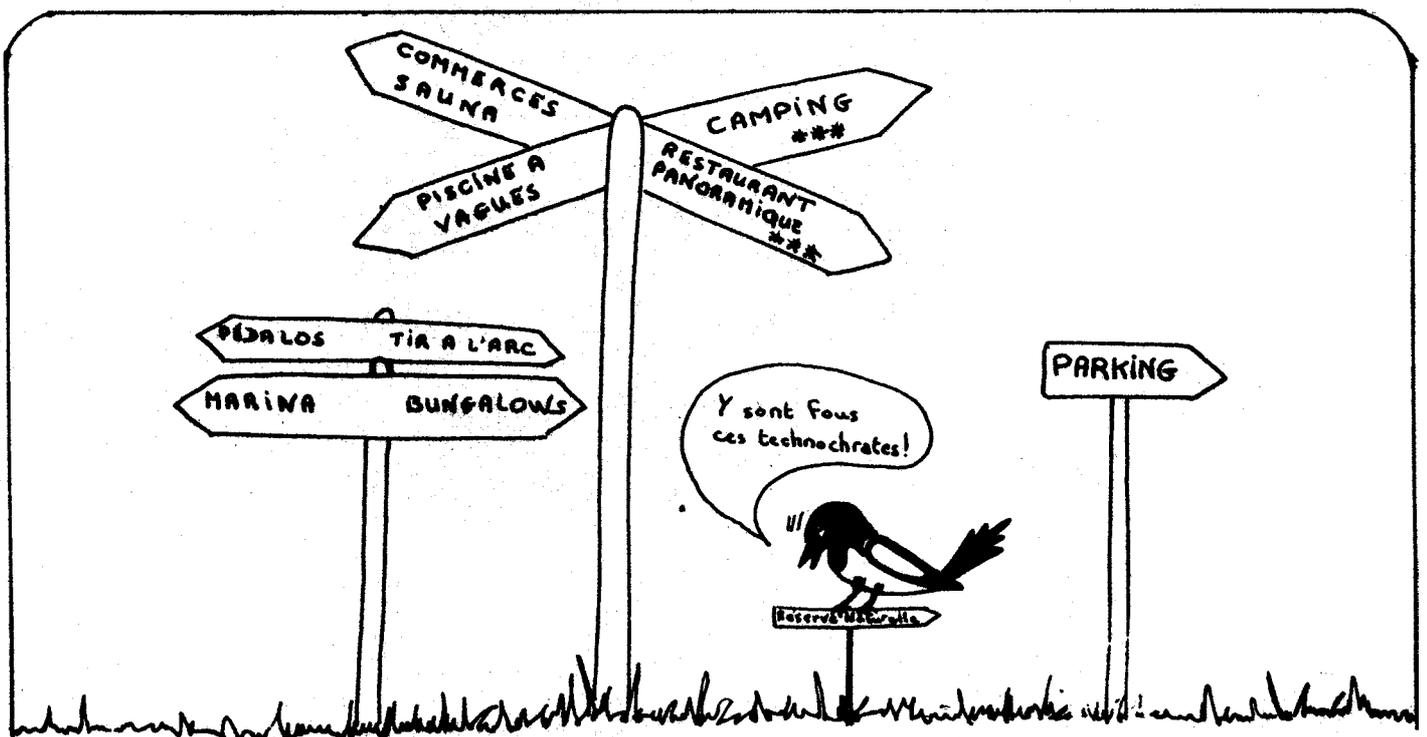
Député du Loiret

Au mois de mars dernier, nous avons ouvert cette nouvelle rubrique destinée à mieux faire connaître un certain nombre de personnalités, de notre département ou de notre région, qui interviennent à des titres très divers dans le domaine de l'Environnement.

Ce mois-ci, nous avons demandé à Jean Pierre SUEUR de nous parler de son sentiment sur nombre de dossiers dans lesquels il a déjà eu l'occasion d'intervenir.

**NATURALISTES ORLEANAIS** : Monsieur le Député, il est un dossier dont on parle beaucoup cette année dans les milieux de la protection de la Nature de la région. Il s'agit bien sûr de l'affaire de Saint-Viatre. Tourisme et qualité de l'environnement sont en effet extrêmement liés et face aux propositions du Plan d'Aménagement Rural de la Sologne (P.A.R.) qui préconise un développement touristique diffus notamment dans la zone sensible des étangs, l'infrastructure lourde des promoteurs du projet de l'Arsandrie ne peut qu'inquiéter.

**Jean Pierre SUEUR** : A propos de St Viatre, je partage totalement la position exprimée par Mme BOUCHARDEAU, Ministre de l'Environnement. Le tourisme constitue incontestablement un atout pour la Sologne. Mais à condition que ce tourisme ne détruise pas ce qui fait justement l'intérêt de la Sologne. C'est dire que les grandes concentrations et les "Luna-park" ne me paraissent pas convenir à ce qu'est la Sologne.



# Fenêtre

Si on peut imaginer, en certains points de la Sologne, des structures touristiques relativement lourdes, cela ne saurait en aucun cas convenir à la zone la plus sensible, celle de la Sologne des étangs, celle de St Viâtre.

Dans cette zone, comme d'ailleurs sur la plupart des sites de la Sologne, c'est le tourisme diffus, bien intégré dans les villages, qui doit être préféré. A cet égard, l'opération qui démarre à Nouan-le-Fuzelier m'apparaît tout à fait exemplaire.

D'autre part, ce tourisme diffus peut, contrairement à ce que l'on dit parfois, permettre l'accueil de très nombreux touristes dans des conditions compatibles avec ce qui fait justement le charme de la Sologne et qu'il ne faut surtout pas détruire (Sinon on tuerait la "poule aux oeufs d'or").

Le tourisme ne peut se développer en Sologne que s'il permet aux touristes de trouver le silence, le calme, la solitude, la beauté des étangs et des forêts, s'il leur permet aussi - pourquoi pas ? - de rencontrer les Solognots... donc s'il reste diffus.

Je voudrais ajouter que le tourisme diffus peut permettre de créer davantage d'emplois que les luna-parks. En effet, ce tourisme diffus sera maîtrisé par les élus, les organismes et associations solognotes, au niveau de chaque village ou de chaque groupement de communes.

En revanche, les investisseurs parisiens (ou étrangers) de luna-parks, amèneront leurs formes d'architecture, de loisirs et de tourisme... mais aussi leur personnel. Si l'on allait dans cette voie, les Solognots se trouveraient dépourvus de moyens d'agir et de maîtriser le tourisme en Sologne. Un dernier mot là-dessus : pour que l'on puisse parler d'un tourisme qui ne se résume pas à l'accueil de quelques privilégiés, propriétaires de grandes propriétés ou à leurs invités, il a fallu "ouvrir" la Sologne, se réappropriier l'espace. C'est pourquoi je voudrais saluer l'action exemplaire menée par Jean Claude GROENINCK, pour faire connaître les chemins ruraux autorisés dans sa commune. La carte que le maire de la Ferté a publiée et largement diffusée, contribue à rendre possible ce tourisme diffus (qui suppose justement que le flux des promeneurs se répartisse en des milliers de chemins, et que l'on évite ainsi cette impression de "foule" qui dégrade nombre de sites touristiques). Cela a fait tache d'huile, puisque dans nombre d'autres communes les chemins ruraux autorisés sont aujourd'hui balisés. Pas tous cependant : il reste des efforts à faire !

**NATURALISTES ORLEANAIS** : L'étang du Puits est l'un des rares grands sites classés de notre département. Ce n'est pas, pour autant, une réussite en matière de tourisme intégré et lors d'une des dernières Commissions Départementales des sites, le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement a dressé un constat des plus noirs quant à la situation actuelle.

Pensez vous que celle ci puisse s'améliorer ?

Jean Pierre SURUR : L'étang du Puits est propriété de l'Etat. Sa gestion a été longtemps concédée à la chambre de Commerce du Cher. Aujourd'hui, on constate que le site se dégrade. Certains problèmes de sécurité n'étaient pas résolus. Il y a 2 ans, j'ai dû remonter jusqu'au Ministre de l'Intérieur pour trouver le financement d'un "zodiaque" destiné à assurer la protection des baigneurs. En dépit des bonnes volontés, et notamment celles de la municipalité et du Syndicat d'Initiative de Cerdon, les problèmes de coexistence entre les diverses activités (sport, baignade, commerces) ne sont pas réglés au mieux... et en tout cas, pas pour ce qui est des impératifs de protection de l'Environnement.



Le Syndicat des communes riveraines existant n'a pas les moyens financiers de mener les actions qui s'imposent. C'est pour quoi, je propose très concrètement que la gestion de l'ensemble constitué par l'étang du Puits et le canal de la Sauldre donne lieu à une convention entre l'Etat, la Région et les départements concernés, chacun apportant sa part de financement. Le SMADES pourrait naturellement être le lieu où cet accord s'instaurerait

Mais deux conditions me paraissent devoir être remplies à ce sujet. D'une part, il faudrait associer directement les deux communes qui sont, au premier chef, concernées par l'étang du Puits, à savoir Cerdon et Argent. D'autre part, il faudrait également associer les associations de protection de l'environnement, sportives et culturelles qui depuis longtemps s'intéressent à ce site. En répartissant équitablement les charges financières, on pourrait établir un plan prioritaire de protection de l'environnement et réaménager les sites destinés au tourisme et aux loisirs afin que l'ensemble soit mieux maîtrisé. Développer autour de l'étang du Puits une "base de loisirs" et maîtriser l'environnement, ce n'est pas forcément incompatible, à condition de le vouloir !

**NATURALISTES ORLEANAIS** : Sur le Loiret, le Contrat "rivière propre" est entré cette année dans une phase active pour les Associations de Protection de la Nature qui ont pu réaliser leur part du travail, à savoir la reconstitution d'une roselière. Il faut d'ailleurs saluer dans ce dossier l'opiniâtreté de l'Association pour la Protection du Site du Loiret. Mais l'objectif de qualité des eaux du Loiret, tel qu'il a été arrêté par les différents partenaires, ne vous semble-t-il pas un peu frustrant par rapport aux efforts entrepris ?

**Jean Pierre SUEUR** : Le contrat de rivière du Loiret est à tous égards une opération exemplaire. Je me souviens avoir exposé à Mr CREPEAU (alors Ministre de l'Environnement) que les Associations de protection du site et de propriétaires des communes concernées et les administrations avaient trouvé peu à peu un terrain d'entente et s'étaient mises d'accord sur des réalisations précises. C'est pour moi la preuve que l'on peut réunir les bonnes volontés, au delà des clivages politiques habituels, dès lors que l'on se fixe des objectifs concrets.

Je suis, aussi, heureux qu'Huguette BOUCHARDEAU ait accepté de donner une rallonge budgétaire qui a permis de mettre en place une roselière à l'initiative de l'Association pour la Protection du Site du Loiret. Je suis, pour ma part, partisan d'une seconde tranche qui permettrait en particulier de passer pour la qualité de l'eau du niveau 2 au niveau 1 b puis 1 a.

A ma connaissance, une telle "seconde tranche" d'un contrat de rivière n'a jamais eu lieu en France.

Ce serait une première. Mais cela dépend de la volonté de tous les partenaires.

